



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023
LISTE DES DELIBERATIONS
(article L2121-25 modifié du CGCT)

FPIC 2023- Répartition du FPIC 2023 (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) (délibération 37.09.23)

Délibération adoptée à l'unanimité

COMPETENCE EAU -ASSAINISSEMENT : Groupement de commande pour étude préalable (délibération 38.09.23)

Délibération adoptée à l'unanimité

URBANISME : Révision du PLUI- Modalités de collaboration entre la CC du Créonnais et les Communes (délibération 39.09.23)

Délibération adoptée à l'unanimité

URBANISME : lancement procédure de révision du PLUI (délibération 40.09.23)

Délibération adoptée à l'unanimité

SRDEII- CONVENTION REGION- CCC 2023-2027 (validation du plan de développement, du règlement d'intervention et des dispositifs d'intervention) (délibération 41.09.23)

Délibération adoptée à l'unanimité

AMORTISSEMENTS – fixation du mode gestion des amortissements et immobilisations en M57 (délibération 42.09.23)

Délibération adoptée à l'unanimité

SEMOCTOM : Mise en place d'une bannette à SAINT GENES DE LOMBAUD (délibération 43.09.23)

Délibération adoptée à l'unanimité

Affichée le 26 septembre 2023

Mise en ligne sur le site internet le 26 septembre 2023

Alain ZABULON

Président de la Communauté de Communes du Créonnais


